

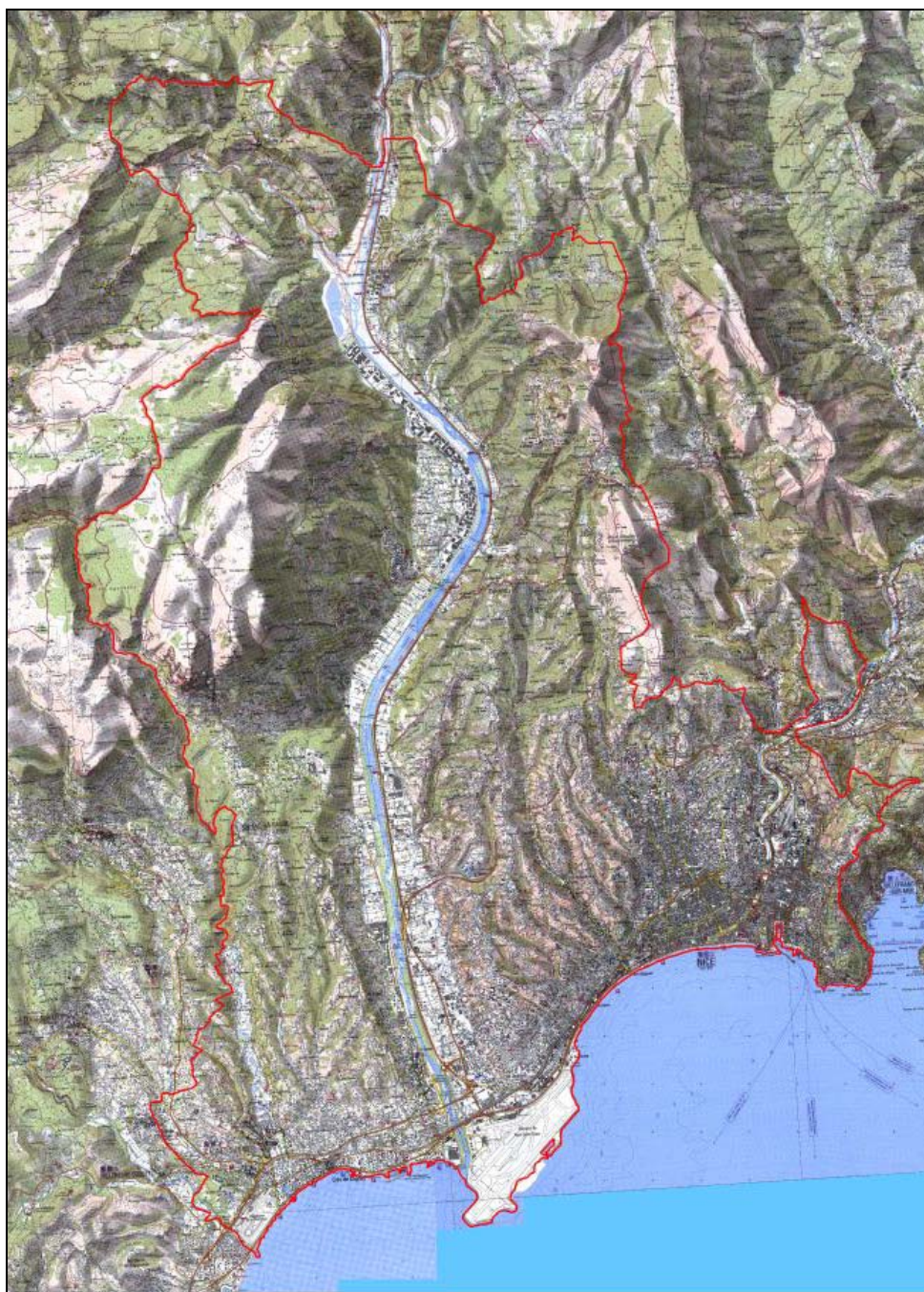
CAHIER DES CHARGES Cahier des clauses techniques particulières
--

Objet de la consultation
LOT 2 : DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL SUR LE TERRITOIRE DE LA PLAINE DU VAR (06)

CAHIER DES CHARGES

DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL SUR LE TERRITOIRE DE LA PLAINE DU VAR (06)

CARTE DU TERRITOIRE D'ÉTUDE



- permettre des actions conjointes avec d'autres politiques de gestion (SAGE pour le risque inondations, aéroport pour le péril aviaire).

Le territoire est concerné en outre par le site Natura 2000 des vallons obscurs.

La nappe du Var est une ressource en eau potable importante et vulnérable avec des risques de pollution par infiltration qui demande une vigilance qui est rappelée par le SAGE.

La qualité des ses eaux du Var influence celle du domaine maritime immédiatement en aval. De ce point de vue le contrat de baie Cap d'Ail-Cap d'Antibes a diligenté des études pour établir un état des lieux. Le schéma directeur d'assainissement et la carte d'aptitude des sols devront donc être pris en compte et permettre de délimiter les zones de développement au regard des contraintes d'assainissement.

Le SAGE ainsi que la DTA et le PLU de Nice rappelle les risques d'inondation et de ruissellement et leur nécessaire prise en compte dans les projets d'urbanisation. Il existe, en outre, un PPR de la basse vallée du Var. le SAGE met en avant, en outre, la fonction écologique de l'embouchure qui est considérée comme prioritaire.

Le PLU de Nice tend à renforcer les orientations de développement et contribue à accentuer l'artificialisation de la vallée et les risques de perturbations de la qualité des eaux, du fleuve et des espèces protégées. Le PLU prévoit notamment des opérations d'aménagement comme le pôle d'affaire Nice Meridia sur 22 ha, le développement de l'urbanisation autour de St Isidore et du futur boulevard de pied de colline.

Enfin ce territoire est le lieu de différents projets (RN 202 bis, TGV, extension du tramway,...)

Plus au nord, le PLU intercommunal de la communauté de communes des Coteaux d'Azur a évalué, à travers une étude environnementale les impacts de ses projets d'urbanisation sur le site Natura 2000.

Un recueil de ces différentes données est nécessaire

- pour cerner les enjeux de préservation de la qualité de l'eau, du sol, des écosystèmes, des milieux, sites et paysages et de prise en compte des risques.

- pour évaluer les incidences cumulées des projets en cours et des plans et programmes sur ces enjeux environnementaux.

- pour esquisser un schéma de la vocation, au regard de l'environnement, des différents espaces de la plaine du Var à partir de la hiérarchisation et du croisement de ces données.

Cette étude pourrait apporter un éclairage pour un projet global sur ce territoire. La nécessité d'un tel éclairage est d'ailleurs souligné dans l'évaluation environnementale du PLU de Nice et dans l'élaboration du SCOT de l'agglomération Nice-Côte d'Azur.

CONSISTANCE ET NATURE DE LA PRESTATION

La Plaine du Var est donc un territoire à forts enjeux environnementaux. Il est important pour la DIREN, compte tenu des projets d'aménagement d'apporter sa contribution à une réflexion globale.

Il s'agit de proposer les grandes orientations susceptibles de fonder le positionnement de la DIREN et son action au quotidien, en vue du maintien de la biodiversité et, plus généralement d'une gestion équilibrée de ce territoire qui risque d'être soumis dans les années à venir à d'importantes pressions

A cette fin, le bureau d'études élaborera un document, intitulé « Repères pour le territoire de la Plaine du Var ». **Cette étude sera centrée sur la plaine mais traitera de l'ensemble du territoire à l'intérieur du périmètre du SAGE.** Elle comportera :

1-un état initial de l'environnement sur la base des données existantes notamment en ce qui concerne la biodiversité et les continuums écologiques.

2-un diagnostic réalisé à partir d'un travail transversal d'analyse et de croisement des données débouchant sur une hiérarchisation et une localisation des zones à enjeux compte tenu des pressions, des pratiques et des projets.

3-des propositions d'orientations stratégiques susceptibles d'être partagées et appropriées par les acteurs du territoire et les principaux partenaires.

Ces différents chapitres seront largement illustrés par des cartes de synthèse.

Le bureau d'études s'appuiera sur les données et documents existants à la DIREN et dans d'autres services ou organismes ainsi que sur la connaissance de ce territoire acquise par leurs agents. Il complètera le cas échéant son information sur les projets par une sollicitation rapide des différents maîtres d'ouvrage.